



Audit & Strategy

WEYA

**Société anonyme au capital de 304.419,85 €uros
5 rue Benjamin Raspail 92240 MALAKOFF
511 315 046 RCS NANTERRE**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 29 FEVRIER 2024

Meaux

15 rue de la bonne rencontre
77860 QUINCY VOISINS
RCS MEAUX 453 196 263 00025
Tél. : 01.70.61.00.80 / Fax : 01.70.61.00.81

Moustiers Sainte Marie

Rue Olerys
04360 MOUSTIERS SAINTE MARIE
RCS MANOSQUE 453 196 263 00041
Tél. : 04.92.74.66.09 / Fax : 04.92.74.63.00

A & STRATEGY FINANCE MANAGEMENT

: d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre
is et de Marseille et de commissariat aux comptes
: à la compagnie régionale de Paris.
capital de 602.000 € / TVA FR38 453 196 263

Aux actionnaires,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société WEYA relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 29 février 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes prévue à l'article A. 823-27-1 du code de commerce (NEP 912). Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} mars 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre société constate les résultats sur les contrats à long terme selon les modalités décrites dans la note « Evaluation des produits et en cours » de l'annexe. Ces résultats sont dépendants des estimations à terminaison réalisées par les chargés d'affaires sous le contrôle de la direction générale. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison de ces contrats et à revoir les calculs effectués par la société.

Les titres de participation dont le montant net figurant au bilan au 29 février 2024 est nul, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur actuelle selon les modalités décrites dans les notes « Titres immobilisés », « Etat des immobilisations » et « Etat des provisions » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs actuelles.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes prévue à l'article A. 823-27-1 du code de commerce (NEP 912).

Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financières et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ENTITE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes prévue à l'article A. 823-27-1 du code de commerce (NEP 912) permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes prévue à l'article A. 823-27-1 du code de commerce (NEP 912), le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Quincy-Voisins

Le 26 juin 2024



Franck CHARTON
AUDIT & STRATEGY
FINANCE MANAGEMENT
Société de Commissariat aux Comptes

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 29/02/2024 12			Exercice N-1 28/02/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	1 196	1 196				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	868 764	200 612	668 152	726 100	57 948-	7.98-
	Installations techniques, matériel et outillage	3 480	2 706	774	889	115-	12.94-
	Autres immobilisations corporelles	37 011	30 304	6 707	9 454	2 747-	29.05-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	96 000	96 000					
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières				3 000	3 000-	100.00-	
Total II	1 006 451	330 818	675 633	739 443	63 810-	8.63-	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	906 173	21 575	884 598	1 740 238	855 640-	49.17-
	Autres créances	1 009 639	263 427	746 212	1 223 408	477 196-	39.01-
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	54 511		54 511	47 036	7 475	15.89	
Charges constatées d'avance (3)	121 209		121 209	238 416	117 208-	49.16-	
Total III	2 091 532	285 002	1 806 530	3 249 099	1 442 569-	44.40-	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 097 983	615 820	2 482 163	3 988 542	1 506 379-	37.77-	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

831 852

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		29/02/2024 12	28/02/2023 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 304 420)	304 420	304 420		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 069 908	1 069 908		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	30 442	30 442		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
Autres réserves					
Report à nouveau	1 121 878-	881 534-	240 344-	27.26-	
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	708 911-	240 344-	468 567-	194.96-	
Subventions d'investissement	298 279	323 627	25 347-	7.83-	
Provisions réglementées					
Total I	127 739-	606 519	734 258-	121.06-	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
Total II					
PROVISIONS	Provisions pour risques	138 675	213 492	74 817-	35.04-
	Provisions pour charges	300 000	62 760	237 240	378.01
	Total III	438 675	276 252	162 423	58.80
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	733 797	873 125	139 328-	15.96-
	Concours bancaires courants	19 245	24 292	5 046-	20.77-
	Emprunts et dettes financières diverses	383 401	176 908	206 494	116.72
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		217 133	217 133-	100.00-
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	810 137	1 469 898	659 761-	44.88-
	Dettes fiscales et sociales	174 045	310 811	136 766-	44.00-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes	50 601	33 604	16 996	50.58	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	2 171 227	3 105 771	934 544-	30.09-
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 482 163	3 988 542	1 506 379-	37.77-	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 579 030

2 372 700

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 29/02/2024 12			Exercice N-1 28/02/2023 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	57 512		57 512	113 364	55 852-	49.27-
Production vendue de biens						
Production vendue de services	1 670 660		1 670 660	3 991 865	2 321 205-	58.15-
Chiffre d'affaires NET	1 728 172		1 728 172	4 105 230	2 377 057-	57.90-
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			6 583	6 500	83	1.28
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			132 017	69 928	62 089	88.79
Autres produits			13	3 099	3 086-	99.57-
Total des Produits d'exploitation (I)			1 866 786	4 184 757	2 317 970-	55.39-
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			47 864	106 879	59 016-	55.22-
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			607 507	555 914	51 594	9.28
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			1 043 326	3 173 883	2 130 557-	67.13-
Impôts, taxes et versements assimilés			5 980	8 490	2 511-	29.57-
Salaires et traitements			230 633	279 604	48 972-	17.51-
Charges sociales			77 296	98 792	21 496-	21.76-
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			62 033	61 250	783	1.28
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			1 280	3 602	2 322-	64.47-
Dotations aux provisions			273 423	139 989	133 435	95.32
Autres charges			280	2 828	2 547-	90.08-
Total des Charges d'exploitation (II)			2 349 621	4 431 231	2 081 609-	46.98-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			482 835-	246 474-	236 361-	95.90-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	29/02/2024 12	28/02/2023 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	32 064	24 270	7 794	32.11
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	32 064	24 270	7 794	32.11
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	263 427		263 427	
Intérêts et charges assimilées (4)	23 635	19 390	4 245	21.89
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	287 062	19 390	267 672	NS
2. Résultat financier (V-VI)	254 998-	4 880	259 878-	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	737 833-	241 594-	496 239-	205.40-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 650		4 650	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	25 347	25 278	69	0.27
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	29 997	25 278	4 719	18.67
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 075	24 028	22 953-	95.53-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	1 075	24 028	22 953-	95.53-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	28 922	1 250	27 672	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	1 928 848	4 234 305	2 305 457-	54.45-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 637 759	4 474 648	1 836 890-	41.05-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	708 911-	240 344-	468 567-	194.96-

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

AUDITIS

WEYA

36 avenue Pierre Brossolette

92240 MALAKOFF

ANNEXE DU 01/03/2023 AU 29/02/2024

AUDITIS
5 Rue René Char

21000 DIJON
03 80 74 90 50

ANNEXE

Exercice du 01/03/2023 au 29/02/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 482 163.10 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 728 172.42 Euros et dégageant un déficit de 708 910.81- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/03/2023 au 29/02/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 29 février 2024, font apparaître une perte de 708 911 € et des capitaux propres négatifs de 127 739 €.

L'activité de la société est en net repli avec une forte baisse de l'activité études et chantiers. La société n'a pas conclu de nouveaux contrats pour son activité de réalisation d'étude et de chantiers. La société a obtenu au cours de l'exercice 2023/2024 des avances de trésorerie de son principal actionnaire et rencontre des difficultés financières.

Au regard des difficultés rencontrées à la date de l'établissement des comptes et exposées ci-dessus, il existe une incertitude significative sur la continuité d'exploitation de l'entreprise.

L'entreprise travaille actuellement sur une analyse stratégique des activités de la société et sur un plan de forte réduction des coûts afin de retrouver une situation financière plus saine.

A ce jour, l'endettement à échéance long terme et l'absence de retards de paiement sur les dettes courantes permettent d'envisager la continuité d'activité de la société à court terme.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, du règlement ANC 2014-03 et des règlements suivants en vigueur et de toute autre réglementation.

ANNEXE

Exercice du 01/03/2023 au 29/02/2024

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 196		
TOTAL	1 196		
Installations générales agencements aménagements des constructions	868 764		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 480		
Matériel de transport	10 710		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	25 079		1 223
TOTAL	908 033		1 223
Autres participations	96 000		
Prêts, autres immobilisations financières	3 000		
TOTAL	99 000		
TOTAL GENERAL	1 008 229		1 223

ANNEXE

Exercice du 01/03/2023 au 29/02/2024

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			1 196	
Installations générales agencements aménagements constr.			868 764	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			3 480	
Matériel de transport			10 710	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			26 301	
TOTAL			909 256	
Autres participations			96 000	
Prêts, autres immobilisations financières		3 000		
TOTAL		3 000	96 000	
TOTAL GENERAL		3 000	1 006 451	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice	
Autres immobilisations incorporelles	1 196			1 196	
Installations générales agencements aménagements constr.	142 664	57 948		200 612	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 591	115		2 706	
Matériel de transport	4 087	1 643		5 730	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	22 247	2 327		24 574	
TOTAL	171 590	62 033		233 622	
TOTAL GENERAL	172 786	62 033		234 818	
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	57 948				
Instal.techniques matériel outillage indus.	115				
Matériel de transport	1 643				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 327				
TOTAL	62 033				
TOTAL GENERAL	62 033				

ANNEXE

Exercice du 01/03/2023 au 29/02/2024

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Gros entretien et grandes révisions	62 760	237 240			300 000
Autres provisions pour risques et charges	213 492	36 183	111 000		138 675
TOTAL	276 252	273 423	111 000		438 675

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	96 000				96 000
Sur comptes clients	23 897	1 280	3 602		21 575
Autres provisions pour dépréciation		263 427			263 427
TOTAL	119 897	264 707	3 602		381 002
TOTAL GENERAL	396 149	538 130	114 602		819 677

Dont dotations et reprises					
d'exploitation		274 703	114 602		
financières		263 427			

Provision pour gros entretien :

Dans le cadre du contrat de concession signé avec la ville de COSNE SUR LOIRE, la société C3L, filiale de WEYA, s'est engagée à assurer l'entretien de la chaufferie qu'elle exploite.

Cependant, cette obligation a été transférée pour partie à VEOLIA, actionnaires de la société C3L qui refacture une prestation à la société C3L en contrepartie du maintien en état de l'installation.

Cette prestation a été analysée comme un contrat à prestations continues (entretien sur toute la durée du contrat à un prix forfaitaire sans limitation du nombre d'interventions). En conséquence, la redevance est comptabilisée au rythme de sa facturation soit annuellement et, en cas de sous consommation des dépenses de grosses réparations et de renouvellement, une provision pour risque et charge est constituée en vue d'une reprise ultérieure dans les cas de surconsommation des dépenses d'entretien.

Dans le cas où les dépenses de gros entretien et de renouvellement budgétées sur la durée de la concession deviennent supérieures aux redevances à percevoir à cet effet, une provision supplémentaire pour perte à terminaison est constituée. Cette situation est avérée au 29/02/2024, une provision supplémentaire est de 217 718 euros a été comptabilisée.

Autres provisions pour R&C :

- 10 K€ de provision pour litiges clients (frais d'avocats, pénalités...)
- 119 K€ de provision pour risque dans le cadre du litige prud'hommial avec l'ancien directeur général qui conteste son licenciement économique. Un complément de provision de 36K€ a été comptabilisé sur l'exercice.
- 9 K€ de provision pour risque lié à une perte pour terminaison sur le chantier de la RATP. Une reprise de 111K€ a été comptabilisée sur l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/03/2023 au 29/02/2024

Les participations dans les sociétés C3L et RCAC d'une valeur de 80 000 € et 16 000€ sont dépréciées intégralement pour tenir compte du risque d'absence de valeur vénale des titres à moyen terme

Le compte courant de la société C3L a été déprécié sur l'exercice pour un montant de 263 427€, correspondant à l'incertitude de remboursement.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux	25 890	25 890	
Autres créances clients	880 283	880 283	
Taxe sur la valeur ajoutée	146 710	146 710	
Groupe et associés	831 852	0	831 852
Débiteurs divers	31 076	31 076	
Charges constatées d'avance	121 209	121 209	
TOTAL	2 037 021	1 205 169	831 852

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	19 971	19 971		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	733 071	140 874	287 763	304 434
Fournisseurs et comptes rattachés	810 137	810 137		
Personnel et comptes rattachés	21 051	21 051		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 826	12 826		
Taxe sur la valeur ajoutée	137 783	137 783		
Autres impôts taxes et assimilés	2 385	2 385		
Groupe et associés	383 401	383 401		
Autres dettes	50 601	50 601		
TOTAL	2 171 227	1 579 030	287 763	304 434
Emprunts remboursés en cours d'exercice	139 271			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions / parts sociales	0.4900	621 265			621 265

ANNEXE

Exercice du 01/03/2023 au 29/02/2024

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens., et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- logiciels informatiques de 1 à 3 ans
- brevets 7 ans
- agencements, aménagements des terrains de 6 à 10 ans
- constructions de 10 à 20 ans
- agencement des constructions 12 ans
- matériel et outillage industriel 3 à 10 ans
- agencements, aménagements, installations de 6 à 10 ans
- matériel de transport 3 à 5 ans
- matériel de bureau et informatique de 3 à 10 ans
- mobilier de 3 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur d'utilité à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/03/2023 au 29/02/2024

Les titres C3L ont fait l'objet d'une dépréciation à 100% au cours de l'exercice précédent sur la base d'une évaluation de l'entreprise par un conseil tiers qui laisse à penser à l'absence de valeur vénale des titres à date de fin de concession de service public.

Les titres RCAC avaient également été dépréciés à 100%.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les travaux en-cours pour l'activité d'installation de réseaux de chaleur sont valorisés selon la méthode dite à l'avancement et font l'objet d'une comptabilisation en factures à établir ou en produits constatés d'avance. Une provision pour risques et charges est constatée, le cas échéant, pour tenir compte des pertes probables à terminaison.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

La dépréciation sur créances clients au cours de l'exercice correspond essentiellement au solde du litige avec le client SEM92, dont une créance restant en attente de paiement.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	323 172
Autres créances	17 871
Total	341 043

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	726
Emprunts et dettes financières diverses	9 826
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	120 593
Dettes fiscales et sociales	9 287
Autres dettes	5
Total	140 438

ANNEXE

Exercice du 01/03/2023 au 29/02/2024

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	121 209
Total	121 209

Subventions d'équipement

L'investissement dans la chaudière biomasse des HCL bénéficie d'une subvention d'investissement ADEME. Un montant de 379 168,80 € a été comptabilisé dans les comptes pour une reprise sur la durée du contrat d'exploitation soit 15 ans.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Ventilation du chiffre d'affaires net**

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
VENTES DE MARCHANDISES	57 512
PRESTATIONS DE SERVICES	1 670 660
Total	1 728 172

Répartition par secteur géographique	Montant
FRANCE	1 728 172
Total	1 728 172

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	2
Employés	3
Total	5

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	737 832 -	
Résultat exceptionnel (hors participation)	28 922	
Résultat comptable (hors participation)	708 911 -	

ANNEXE

Exercice du 01/03/2023 au 29/02/2024

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes est de 9 894 euros hors taxes, correspondant aux honoraires au titre du contrôle légal des comptes

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		
Cession de créances Dailly HOSPICES CIVILS	513 615	513 615
Total (1)		513 615
Dont engagements assortis de sûretés réelles		513 615

WEYA s'est engagée, dans le cadre de la délégation de service public conclue le 17/12/2015 pour une durée de 24 ans entre la ville de COSNE SUR LOIRE et le groupement d'entreprise WEYA VEOLIA, à rester l'actionnaire ou l'associé majoritaire de la société C3L pendant la durée de la délégation de service public.

Engagements reçus

Caution reçue de l'Etat Français - souscription PGE	197 510
Total	197 510

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	2 752
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	229
moins de 35 ans	plus de 30 ans	46
Engagement total		3 027

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 64 ans
- turn over : faible
- taux d'actualisation (inflation comprise) : 3.60%

ANNEXE

Exercice du 01/03/2023 au 29/02/2024

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Déficit reportable début d'exercice : 1 394 970€

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
EO2	SA	2 640 648	MALAKOFF (92240)

